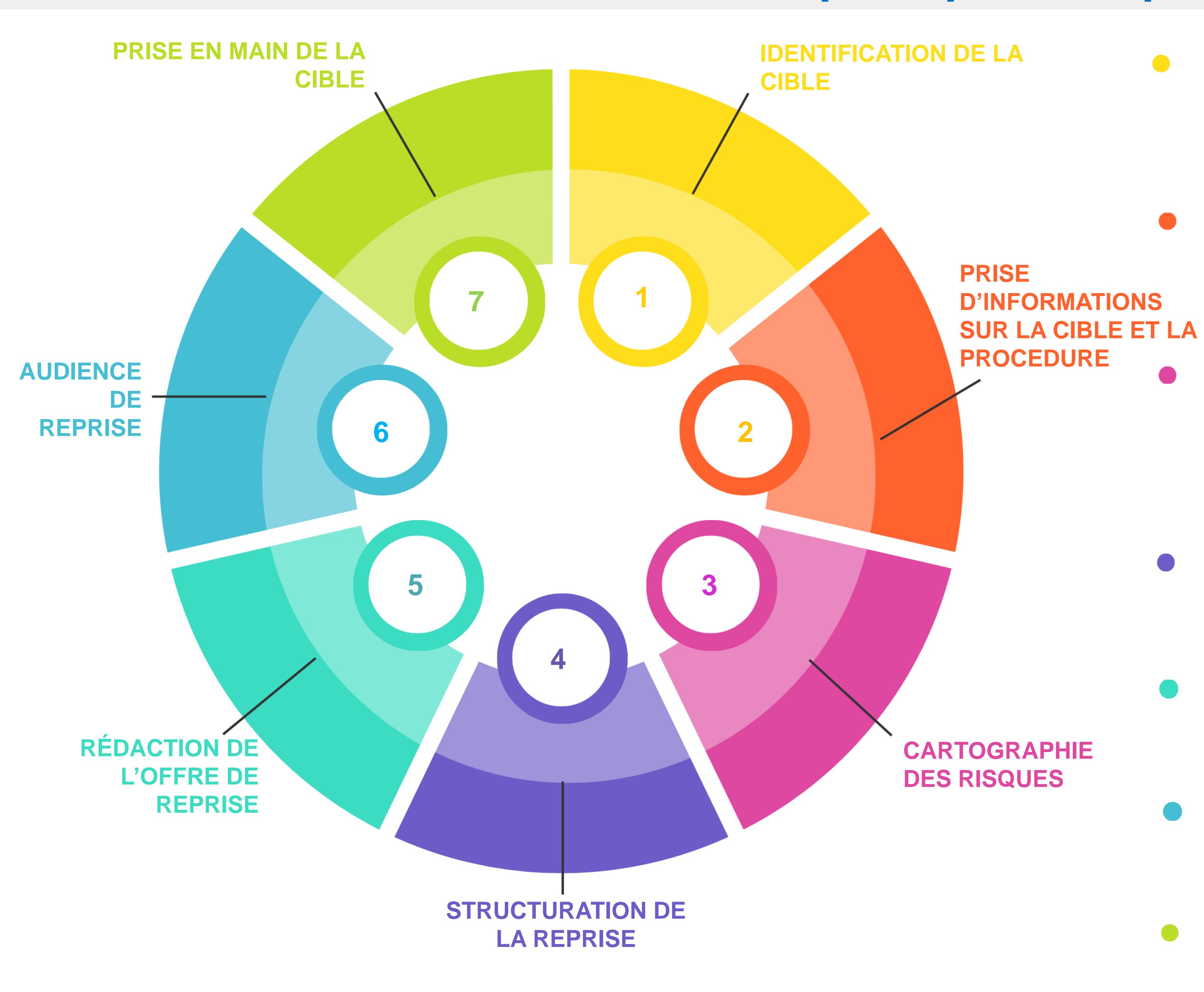


Vous envisagez de reprendre une entreprise à la barre du tribunal :

voici les principales étapes du processus



Pour en discuter : Alexandre JAMES – Marie-Véronique LUMEAU – Stéphane WOOG WOOG & Associés, Avocat au Barreau de Paris

ajames@woogassocies.com; mvlumeau@woogassocies.com; swoog@woogassocies.com

IDENTIFICATION DE LA CIBLE

- Présentation du projet objectifs de croissance externe
- Sourcing des opportunités veille ciblée
- Process en cas de 1ère acquisition
- Structuration d'une équipe dédiée

PRISE D'INFORMATIONS SUR LA CIBLE ET LA PROCEDURE

- Rapprochement avec les organes de la procédure (administrateur judiciaire) – contexte - existence d'offres concurrentes
- Audit de la cible

CARTOGRAPHIE DES RISQUES JURIDIQUES, FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

- Identification des risques juridiques (actifs et contrats clés, coût social, ...)
- Analyse des risques financiers transfert des dettes et sûretés
- Anticipation des risques opérationnels

• STRUCTURATION DE LA REPRISE

- Structuration juridique et financière de l'offre
- Retroplanning des opérations nécessaires à la formulation de l'offre
 création éventuelle d'une NewCo

RÉDACTION DE L'OFFRE DE REPRISE

- Formalisation de l'offre intégrant les mentions obligatoires
- Mise en avant des points forts du projet face à des concurrents potentiels

AUDIENCE DE REPRISE

- Conseil sur l'amélioration éventuelle de l'offre
- Assistance et représentation lors de la remise de l'offre au Tribunal

• PRISE EN MAIN DE LA CIBLE

- Assistance en vue de l'entrée en jouissance du fonds
- Formalisation des actes de cession
- Mainlevée de sûretés